



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N°34
17 JUIN 2019

DÉCLARATION DE
CATHERINE PINCHAUT, SECRÉTAIRE NATIONALE DE LA CFDT

16^{ÈME} SEMAINE DE LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

La qualité de vie au travail, pierre angulaire de la santé des travailleurs et de la performance des entreprises

Du 17 au 21 juin, le réseau Anact-Aract organise la 16^{ème} semaine de la qualité de vie au travail, sur le thème « *Vous avez dit performance(s) ?* »

Pour la CFDT, il ne fait aucun doute qu'améliorer la qualité de vie au travail, c'est d'abord s'intéresser à la qualité du travail, au travail bien fait, celui qui conjugue implication des travailleurs et performance des entreprises. Des travailleurs plus épanouis et mieux impliqués sont à la fois plus performants et en meilleure santé pour les entreprises qui les emploient.

Pour la CFDT, la qualité de vie au travail est loin de la notion galvaudée de « *bonheur au travail* » qui trouve souvent son expression dans le design du mobilier de la salle de pause, la présence d'un baby-foot ou la nomination d'un « Chief Happiness Officer ».

Agir pour la qualité de vie au travail nécessite de s'intéresser aux conditions dans lesquelles le travailleur réalise son travail, tant dans l'organisation de celui-ci que dans les relations sociales et professionnelles qui l'entourent. Les possibilités d'épanouissement et de réalisation de soi, d'implication et d'action sur son travail participent aussi à une meilleure qualité de vie au travail.

Mais la QVT interroge aussi les risques professionnels et donc la santé au travail.

SERVICE DE PRESSE

TÉL : 01 42 03 80 12
presse@cfdt.fr

DOMINIQUE PRIMAULT
Attaché de Presse

VALÉRIE MALET
Assistante

Celle-ci ne peut être considérée uniquement sous l'angle médical et de la réparation des préjudices. Il est nécessaire de développer une approche préventive, reposant notamment sur la prise en compte des réalités du travail.

C'est pourquoi, à l'heure où la réforme de la santé au travail est en discussion, la CFDT demande que l'accord sur la QVT de 2013 soit réinterrogé par les partenaires sociaux pour faire du travail et de la qualité du travail un levier essentiel des politiques de prévention.

A défaut, le risque est grand de rater l'opportunité de s'inscrire dans une approche moderne du travail et de ses conditions de réalisation, approche indispensable dans un monde du travail en évolution percuté à la fois par les nouvelles technologies, par le vieillissement de la population au travail et par les enjeux d'attractivité des métiers et les filières.